

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2023-2024

ÉCOLE : Choisissez un élément. COFR

EN DATE DU : 2023-10-10

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2024

DATE DE RÉVISION : Novembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Fatima Mbarki & Shalem Mamush

Nom de la direction de l'école : Ravi Ramdhony et Evelyne Richard

Membre du personnel enseignant : David Martin, Joelle Pluviose, Odin Cabrera, Sofia Mostaghimi

Membre du personnel non-enseignant : Tenin Touré

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Gisèle Rousseau; Alexandra Vandelle-Gillespie

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Meriem Abou-Saoud**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Madison Linden TS

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

NAVIGATION DU GABARIT :

[Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.](#)

[Stratégies de prévention en matière d'intimidation.](#)

[Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.](#)

[Signalement des actes d'intimidation.](#)

[Rôles.](#)

[Ressources pour les parents.](#)

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Formation du personnel enseignant et non enseignant sur les cercles réparateurs (formation au conseil + modélisation de notre conseillère pour toutes les classes de 7e à la 10e année)	Tout le personnel en 7e et 8e année est formé sur les cercles réparateurs et certains enseignants de 9e et 10e année (décembre)	Conseillère pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes et enseignants.es titulaires (Meriem Abou-Saoud)	Octobre – novembre - décembre 2023
Harmoniser l'emploi des cercles proactifs au sein de l'école et y inclure les HAHT et les approches de l'apprentissage (IB, PÉI, MÉO)	Diminution du stress en lien avec la performance scolaire + acquisition des habiletés d'apprentissage + diminution des conflits	Personnel	Toute l'année
Faire la promotion des ateliers destinés aux parents Soutenir la diversité à l'école et à la maison Intimidation Pratiques réparatrices	Les parents de l'école sont informés des ateliers (courriel, Hebdo)	Direction	Octobre – novembre-janvier

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école : - Présentation du Code de vie du Cf à toute l'école - Partager le PPIMI avec le conseil des élèves - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation (fiche code QR) - Faire la promotion des organismes externes - Faire vivre des activités sur la prévention de l'intimidation (expliquer la différence entre intimidation et conflit, expliquer les différentes formes d'intimidation, expliquer le rôle des élèves témoins, etc.) - Afficher le code de vie dans les classes et dans l'école	Les élèves savent identifier l'intimidation et quoi faire s'ils vivent de l'intimidation ou s'ils en sont témoins. Les élèves connaissent le code de vie et le respectent Les élèves du conseil des élèves donnent leurs rétroactions et recommandations sur le PPIMI, ils se sentent impliqués	Direction Membres du personnel	Septembre – octobre – novembre
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école : • Élaborer et partager le PPIMI avec tout le personnel de l'école • Formation du personnel sur les incidents violents • Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve ici et la directive administrative 4,32 ici.	Tout le personnel est formé 0,5 journée pour une rencontre d'équipe pour la rédaction du PPIMI de l'école Le plan de prévention validé et prêt à être publié	Conseil Membres du personnel La direction	Novembre - décembre

• Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école. • Élaborer et présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et revue de la NPP 144. • Partager le PPIMI dans le TEAMS de l'école	Le plan est affiché sur le site de l'école		
Communication à l'intention des parents :		Direction Conseil	Novembre - décembre
• Présentation du plan de prévention lors de la rencontre avec le conseil d'école. • Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école. • Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école. • Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles). • Ateliers en ligne à l'intention des parents sur l'intimidation offerts par les écoles sécuritaires et bienveillantes.			

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Enseignement des droits de la personne dans toutes les classes de 7e et 8e année	Les élèves apprennent davantage sur leurs droits et ceux des autres; ainsi que le respect	Mme Cachon	Toute l'année
Enseignement de la littératie en santé mentale dans toutes les classes de 7e et 8e année	Meilleure connaissance de leur propre santé mentale, les outils, les ressources pour s'aider et aider les autres	M. Bassine & Mme Pluviose	Toute l'année
Promotion du code de vie de l'école: - Présentation TEAMS pour tous les élèves de l'école -Afficher le code de vie dans les classes et dans l'école -Faire des annonces à la radio scolaire pour rappeler certains règlements	Les élèves connaissent et respectent le code de vie	Membres du personnel Direction Élèves - radio étudiante	Septembre à juin
Offrir de nombreux ateliers ciblés aux élèves de tous les niveaux scolaires:			
Get Real – atelier inclusivité et anti-racisme noir	Respects des autres et des différences	Direction	Novembre
Jack.Org - Atelier Être-là	Certains élèves choisis pourront apprendre comment	Direction	Février

Atelier sur le trafic sexuel offert par la Police de Toronto	appuyer leurs camarades en détresse		
Centre francophone de Toronto	Les élèves du secondaire prendront connaissance des risques à ce niveau	Direction	Décembre ou janvier
Dramathérapie offert en concordance avec la TS – groupe CBT	Ateliers sur l’anxiété, relation saines - demande faite	Direction	À suivre
Ateliers de méditation pour les élèves IB	Les élèves apprendront d’autres façons de gérer leurs émotions, stress	Direction	Janvier, février
Activités parascolaires: Tournois sportifs; sports; activités du Conseil des élèves comme Halloweek; nombreuses sorties scolaires comme théâtre, orchestre symphonique, AGO, Grands petits déjeuner, programme du petit déjeuner, club de l’environnement, de lecture	Techniques de respiration, relaxation	M. Cabrera	Septembre – juin
	Promouvoir esprit d’école, santé & bien-être, motivation	Membres du personnel	Toute l’année
Le cri – œuvre enseignée dans le cours de français 9 ^e année		M. Martin	
Mise sur pied de groupes de mentorat et activités diverses en groupe (7 ^e année avec les	Thématique – intimidation, témoin, rôles et responsabilités		Novembre 2023
	Les élèves apprennent à se	L’animateur culturel L’enseignantes aviseuse	

10e, les 8e avec les 11e et les 9e avec les 12e année)	connaître et développe des liens – aide au climat scolaire – diminution des conflits – favorise le leadership des élèves	Le conseil des élèves	Novembre à juin
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde.			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Toutes les activités systémiques sont annoncées à la radio étudiante et affichées à la télévision à l'entrée de l'école Chaque classe participe à plusieurs activités reliées au calendrier systémique. Ex: - Semaine de la prévention à l'intimidation -La journée international des femmes -Mois de l'histoire des Noirs -La journée du chandail rose -La semaine via arc-en-ciel -Mois de la fierté -Mois de l'histoire autochtone (ex: Enseignement des œuvres traitant des thématiques comme patrimoine autochtone en français, "Blanket exercise", etc. - Etc. Certaines activités sont célébrées avec toute l'école. Ex: - BBQ - Grands petits déjeuner - Danse - Rassemblement - Etc.	Conscientisation face aux différences, aux injustices et aux inégalités Apprentissage sur les différentes cultures Conscientisation des élèves - diminution de l'intimidation - plus d'élèves dénoncent l'intimidation - les témoins savent quoi faire. Les élèves se connaissent et se respectent les uns les autres. Amélioration du climat scolaire Augmentation du sentiment d'appartenance des élèves et des membres du personnel	Direction Élèves - radio étudiante Animateur culturel Membres du personnel	Septembre à juin

--	--	--	--

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
----------------------	--------------------------------	------------------------	------------

Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : ➤ Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; ➤ Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; ➤ Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; ➤ Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; ➤ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; ➤ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; ➤ Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; ➤ Créer un plan de sécurité de l'élève; ➤ Appel à la police. ➤ Référer l'élève vers des organismes comme : ➤ <u>Jeunesse, j'écoute</u>; ➤ <u>Tel-jeunes</u>; ➤ <u>LGBTQ Youth LINE</u>; ➤ <u>Black Youth Helpline</u>;	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin
Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : ➤ Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; ➤ Offrir l'appui des travailleurs sociaux;	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin

➤ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; ➤ Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); ➤ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; ➤ Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.			
Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : ➤ Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; ➤ Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; ➤ Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); ➤ Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; ➤ Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; ➤ Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école; ➤ Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; ➤ Intervention des travailleurs sociaux;	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin

- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé;
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer [un plan de soutien du comportement](#) (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;
- Appel à la police.

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2024, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Utilisation des cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et réintégration		Tout le personnel	Septembre à juin
Intervention en fonction du tableau décisionnel de l'école	Le personnel se réfère au tableau décisionnel de l'école	Tout le personnel	Septembre à juin

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation

Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)

➤ **Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:**

- Aller voir un adulte de confiance.
- Dénoncer les actes en utilisant le code QR

➤ **Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :**

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#);
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes

➤ **Code QR**

Luttons contre l'intimidation au
CF!



Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature

nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);

- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
2. de ce qui s'est produit;
3. du préjudice subi par l'élève;
4. des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
5. des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
6. La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
 1. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive,

des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

[Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. Directives administratives no 3,32-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil.

17 octobre à 19h en ligne

Soutenir la diversité à l'école et à la maison.

Atelier servant à expliquer aux parents ce qu'est l'éducation inclusive dans un cadre respectueux des droits de la personne.

14 novembre à 19h en ligne

L'intimidation expliquée aux parents

Cet atelier à l'intention des parents sert à les sensibiliser sur l'intimidation; de reconnaître les différents types d'intimidation, dont la cyberintimidation, de comprendre les mythes et les réalités propres aux comportements intimidants, de reconnaître l'intimidation afin de la différencier des conflits, des agressions et des taquineries, de comprendre les rapports de force et la dynamique entre les élèves.

17 janvier à 19h en ligne

Pratiques réparatrices expliquées aux parents

Atelier servant à expliquer aux parents l'approche des pratiques réparatrices et comment intégrer certaines approches à la maison.

- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire;
- Informer le personnel de l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la direction d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans [Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.](#)

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;

- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.